



TELETRAVAIL : NEGOCIATION EN COURS

POUR AMELIORER L'ACCORD ET INTEGRER LE PERSONNEL DU RESEAU

**Section CFDT de la
CEIDF : 64/68 rue du
Dessous des Berges
75013 PARIS.**

01 70 23 53 65/63

@ : cfdtceidf@orange.fr

**Retrouvez toutes nos
publications sur :
www.cfdtceidf.org ou
sur notre page
LinkedIn.**

Si le contexte sanitaire le permet, les salarié(e)s bénéficiant actuellement du télétravail devraient reprendre leur activité en septembre 2021 selon les modalités prévues dans l'accord signé en juillet 2020.

Pour la **CFDT**, les impératifs de la pandémie ont permis de tester le télétravail à grande échelle et sur une longue période.

La **CFDT** a demandé la signature d'un avenant à l'accord afin d'assouplir ce mode d'organisation du travail et d'assurer pour les salarié(e)s concerné(e)s qui le souhaitent **deux jours par semaine** en dehors de leur site de travail habituel.

Pour ce faire, la **CFDT** a demandé que le **télétravail et le travail sur site distant soient utilisables concomitamment** (ce qui n'est pas possible actuellement).

La **CFDT** a également demandé que **les modes de télétravail (régulier ou forfait jours) soient également utilisables concomitamment**.

Ainsi, en utilisant les différents modes d'organisation du travail, tous les salarié(e)s concerné(e)s y compris **les cadres** pourraient potentiellement **bénéficier de deux jours par semaine hors site de travail habituel**.

La **CFDT** a demandé **un élargissement de l'accès au télétravail** y compris pour les **salarié(e)s à temps partiel**. La Direction répond favorablement à notre demande en ouvrant le télétravail aux salarié(e)s travaillant à 70%.

Pour le réseau, la Direction n'est toujours pas favorable au télétravail.

Cependant, la **CFDT** pense qu'il est possible **d'octroyer un volant de jours annuellement aux salarié(e)s du réseau** (12 jours par exemple soit 1 jour/mois). Les salarié(e)s pourraient ainsi réaliser leurs formations e-learning et d'autres tâches administratives.

Pour la **CFDT**, la **Direction doit également prendre en compte les efforts consentis par l'ensemble du Personnel du Réseau** et les excellents résultats obtenus en 2020 dans la situation sanitaire à laquelle nous sommes confrontés depuis 18 mois.

Ces excellents résultats commerciaux ont été obtenus alors que nos agences étaient fermées le samedi après-midi...

La **CFDT** demande l'ouverture d'une négociation afin de mettre en place le travail sur 4,5 jours dans le Réseau (fermeture des agences le samedi après-midi) !

La **CFDT** négocie pour l'ensemble des salarié(e)s.
La situation financière de la CEIDF est bonne.
Elle permet de répondre à nos demandes.

Donnez de la force à vos idées, rejoignez la Première Organisation Syndicale de France.

Prochaines réunions de négociations les 8 et 23 juillet.

L'équipe syndicale **CFDT** de la CEIDF

**Bulletin d'adhésion
disponible sur:
cfdtceidf.org**



64/68 rue du Dessous des Berges 75013 PARIS



@: cfdtceidf@orange.fr
Web: cfdtceidf.com
Tél: 01 70 23 53 63